

Les orientations des gouvernements provinciaux de la région de l'Ouest favorisent nettement la pêche sportive, sur la présomption courante que celle-ci profite plus à la collectivité, à cause des sommes considérables que les sportifs consacrent à l'achat de biens immeubles et durables, de fournitures, de matériel et de services d'alimentation et de logement. En Saskatchewan, par exemple, les dépenses des pêcheurs à la ligne, entièrement attribuables à la pêche sportive, ont totalisé 69,9 millions de dollars en 1980. Au Manitoba, les mêmes dépenses ont atteint 83,9 millions de dollars. Bien sûr, ces chiffres représentent des données économiques brutes, c'est-à-dire qu'ils n'indiquent pas la valeur ajoutée nette, méthode habituellement utilisée pour évaluer la production nette d'une industrie.

Tenant compte du principe que les gouvernements doivent favoriser les industries qui profitent vraiment à l'économie générale, le Comité recommande:

- (9a) Que les gouvernements provinciaux concernés donnent l'assurance que les décisions qui favorisent la pêche sportive au détriment de la pêche commerciale tiennent pleinement compte de tous les renseignements pertinents, notamment du fait qu'elles peuvent contribuer à la détérioration de la situation économique des pêcheurs commerciaux dans les secteurs où il n'existe pas d'autre source d'emplois. Il s'ensuit que, dans ces secteurs, la pêche commerciale ne devrait être interdite ou limitée que si l'existence de la pêche sportive procure de nouveaux emplois ou des avantages économiques équivalents aux pêcheurs commerciaux qui se retrouvent sans travail.**
- (9b) Qu'on institue des programmes d'amélioration des stocks pour accroître les espèces de haute valeur pour la pêche commerciale.**
- (9c) Qu'on autorise les pêcheurs commerciaux à prendre des espèces réservées à la pêche sportive pour augmenter leur revenu, quand c'est possible, notamment dans le Nord où les entreprises doivent absorber des frais de transport élevés.**

4.1.6 Environnement

Hydro-Manitoba a détourné les eaux du fleuve Churchill pour augmenter le débit du Nelson. La construction des ouvrages de dérivation a modifié, à la hausse ou à la baisse, le niveau de l'eau d'un certain nombre de lacs, accroissant ainsi la quantité de débris et de sédiments. Elle a eu, en outre, de graves répercussions sur la pêche commerciale dans les secteurs de South Indian Lake, de Nelson House, d'Ilford et de Split Lake.

L'effet le plus immédiat a été une diminution des prises, par suite de la perturbation des frayères attribuable aux fluctuations du niveau de l'eau et à l'augmentation des sédiments. La construction des ouvrages de dérivation a aussi détérioré les stocks de corégone de South Indian Lake, entraînant une baisse considérable de la qualité du poisson, qui n'est plus bon désormais pour l'exportation. Les taux de mercure naturel relevés dans les espèces de plus grande valeur (doré jaune et grand brochet) ont aussi augmenté, probablement à cause d'émissions en provenance des sédiments.

Les pêcheurs de South Indian Lake ont reçu un montant forfaitaire de 2,5 millions de dollars en compensation, mais les entreprises de Nelson House attendent toujours un